Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-213500184-20260616-2026_062-DE

République Française
Département ILLE-ET-VILAINE
Commune de Bazouge du Désert

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 Juin 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	13

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en LA BAZOUGE-DU-DESERT
Le : 19/06/2026
Et
Publication ou notification du : 19/06/2026

Date de la convocation : 09/06/2026

Date d'affichage : 09/06/2026

L'an 2026 et le 16 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de GAUTIER Henri-Claude, Maire.

Présents : M. GAUTIER Henri-Claude, Maire, Mmes : AUDGER Agnès, FEUILLET Stéphanie, GALODÉ Sylvie, HEUZÉ Marine, MABILLE Claire, RABASTE Carine, ROYER Angélique, MM : BRAULT Christophe, CATTEAU Jocelyn, DUDOUIT Jérémy, FLEURY Paulin, ROUSSEAU Henri

Excusé(e)s : MM. MASSON David, ROBERT Stéphane

A été nommé(e) secrétaire : Mme MABILLE Claire

2026-062 — Fougères Agglomération : Demande de subvention au titre du Fonds de Développement Communal 2026 (FDC)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Fougères Agglomération, comme l'an passé, prévoit d'accorder, pour 2026, un Fonds de Développement Communal. Il est proposé de l'affecter au titre des travaux d'investissement « Réfection du Mur du Restaurant » :

Voici le plan de financement :

Opérations	Montants dépenses HT	Financement	Montants recettes HT
Remise en état Mur du Restaurant	21 683,20€	Fougères Agglo FDC 2026	10 841,60€
		Autofinancement	10 841,60€
Total Dépenses	**21 683,20€**	**TOTAL recettes**	**21 683,20€**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide

DE SOLLICITER Fougères Agglomération à hauteur de 10 841,60€ au titre du Fonds de Développement Communal pour l'année 2026 dans le cadre du projet « Remise en état du mur du restaurant » ;

DE CHARGER Monsieur le Maire et le comptable public assignataire de Fougères Collectivités, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/06/2026

Secrétaire de Séance,
MABILLE Claire

Maire,
GAUTIER Henri-Claude

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-213500184-20260616-2026_062-DE

Artisan Maçon

Neuf et Rénovation

Guillaume CADOR s.a.r.l.

8 Le Hamel
50240 SAINT-JAMES
Tél. 02 33 60 27 68

Commune de la Bazouge du Desert

Devis n°344

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant HT
1. Installation et aménagement de chantier y compris protection et mise en place de barrière Héras	U	1	950.00	**950.00**
2. Dépose du mur en pierre sur la partie qui penche faux aplomb coté route en la mettant de côté pour la récupérer	U	1	980.00	**980.00**
3. Mise en œuvre d'une maçonnerie pierre comme à l'identique monté au mortier de chaux	M^2	30.00	215.00	**6450.00**
4. Mise en œuvre d'une ceinture béton y compris coffrage ferraillage + goutte d'eau + coulage pour retenir l'ensemble du mur +protection du mur	ML	25.00	125.00	**3125.00**
5. Nettoyage et repliement de chantier	U	1	210.00	**210.00**

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-213500184-20260616-2026_062-DE

			Total HT	**11715.00**
			TVA 20%	**2343.00**
			Total TTC	**14058.00**
1. Echafaudage sur pied	M²	20.00	15.50	**310.00**
2. Dégradage de l'ensemble des joints	M²	73.20	23.50	**1700.20**
3. Nettoyage des joints au karcher ou au jet	M²	73.20	7.50	**549.00**
4. Réalisation des joints au mortier de chaux finition brossé	M²	104.60	65.00	**6799.00**
5. Mise en œuvre de trous pour barbacane dans mur en pierre pour passage d'eau	U	10.00	40.00	**400.00**
6. Nettoyage et repliement de chantier	U	1	210.00	**210.00**
			Total HT	**9968.20**
			TVA 20%	**1993.64**
			Total TTC	**11961.84**

Durée de validité du Devis : 1 mois

Modalité de règlement : **40% à la signature du DEVIS**

Règlement des travaux par situation fin de mois suivant avancement du chantier.

Autres précisions :

Tous travaux supplémentaires non prévus dans ce devis devront faire l'objet d'un avenant.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-213500184-20260616-2026_062-DE

Si la signature du devis excède la date de validité de celui-ci, l'entrepreneur pourra appliquer si nécessaire, une révision des prix en fonction de la variation de l'indice du cout de la construction. Le devis est établi sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de l'établissement de l'offre. En cas de variation de la législation, et plus particulièrement du taux de TVA, la TVA sera facturée au taux effectivement applicable au jour de l'établissement de la facture.

Fait à saint James le 08 Juin2026

Signature du Client.

Précédée de la mention « **bon pour accord** »

"Bon pour accord"

Signature de la SARL CADOR

Précédée de la mention « **bon pour accord** »

MAIRIE DE LA BAZOUGE-DU-DÉSERT
35 Ille et Vilaine